

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
2 avenue Pierre Mendès France-Viviers

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 24 mars 2023

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle de la Maquette à Saint-Jean-le-Centenier, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

Étaient présents : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoît VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Karine TAULEMESSE (suppléante), Jacky BEAU (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) : Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET (suppléante), Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante)

Étai(en)t excusé(s) : Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Bernard CHAZAUT (titulaire), Michel CHENIVESSE (suppléant), Pierre CLEMENT (titulaire)

Secrétaire de séance : Jacky BEAU

DELIBERATION N°2023-09 : PARTICIPATIONS 2023 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Madame la présidente informe que suite à la concertation avec les présidents des trois Communautés de communes, la participation prendra une augmentation de 2,5% pour 2023 soit 134 724,18 €.

La répartition sera basée sur la population INSEE 2022 ainsi que sur le potentiel fiscal 2022 pour chaque Communauté de communes.

La participation de chaque communauté de communes est répertoriée dans le tableau ci-dessous :

2023 - Participations des Communautés de Communes du Syndicat

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 007-200026425-20230403-202309-DE

Communauté de Communes	Population INSEE (50%)	Potentiel fiscal 2022 (50%)	Montant Participation
Ardèche Rhone Coiron	23 537	16 966 952	76 614,46 €
CdC Berg-Coiron	8 065	1 370 678	14 340,69 €
CdC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	19 333	6 789 138	43 769,03 €
TOTAL	50 935	25 126 768	134 724,18 €

* source : DGCL

Participation 2022		131 438,22 €	
	+	x	2,5%
Proposition participation 2023	=	134 724,18 €	

Communauté de Communes	Montant Participation	1er versement 50% N-1	Solde
Ardèche Rhone Coiron	76 614,46 €	36 906,00 €	39 708,46 €
CdC Berg-Coiron	14 340,69 €	7 247,76 €	7 092,92 €
CdC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	43 769,03 €	21 565,35 €	22 203,68 €
TOTAL	134 724,18 €	65 719,11 €	69 005,07 €

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des participations des Communautés de communes pour l'exercice 2023,

AUTORISE Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,